

Compte rendu du Conseil d'Administration de l'AS ISAE-SUPAERO

Le 4 Octobre 2018

Membres AS Présents :

Victor Bossard (Président de l'AS ISAE SUPAERO)
Martin Vaz (Co-Trésorier de l'AS ISAE SUPAERO)
Amaury Maincent (Co-Trésorier de l'AS ISAE SUPAERO)
Célia Dufau (Responsable Evénement de l'AS ISAE SUPAERO)
Léo Clauzel (Responsable Communication Interne de l'AS ISAE SUPAERO)
Philippine de Vaumas (Secrétaire de l'AS ISAE SUPAERO)

Compte-rendu de la réunion :

- **Demande de convention avec un nouveau club d'arts martiaux**

Demande :

Le CA reçoit un étudiant qui souhaite mettre en place une convention avec un nouveau club d'arts martiaux :

Le club, situé à environ 8 minutes en voiture de l'ISAE-SUPAERO, propose de la boxe anglaise, du jujitsu brésilien ainsi que de la MMA. Toutes ces pratiques diffèrent de celles qui existent déjà dans la section arts martiaux de l'AS. Deux tarifs sont proposés. Le premier permet de participer à une activité pendant un an. Le prix pour les étudiants est habituellement de 365€, mais le club l'abaisserait à 345€ pour les élèves de l'ISAE-SUPAERO. Le second donne accès à tous les sports, au prix de 395€ pour les étudiants de l'institut, au lieu de 425€.

D'après un sondage réalisé sur facebook, une douzaine d'étudiants seraient intéressés par une convention avec ce club.

1 entraînement par semaine sur 4-5 mois/15-20 séances, imposer plus de séances à ceux qui s'inscrivent à toutes les activités, 7-8 min en voiture, 4 entraînements par semaine

Discussion et décision :

Le CA note l'investissement de l'élève qui souhaite mettre en place cette convention et soutient les étudiants désireux de découvrir ou d'approfondir de nouvelles disciplines. Cependant, malgré les réductions, les tarifs restent relativement élevés. En effet, un remboursement aux 2/3 de la formation de la part de l'AS reviendrait à 230€ par personne. En cohérence avec les autres sports (l'équitation par exemple), le CA accepte la

mise en place d'une convention avec ce nouveau club mais considère les sports proposés comme semi-chers.

De plus, seuls les étudiants ayant effectué un minimum de 20 séances dans l'année pourront bénéficier du remboursement. Cette contrainte devra être précisée dans la convention.

Le CA laisse à l'étudiant ayant effectué la demande le soin de rédiger la convention avec le club avant de la faire signer au président de l'Association Sportive.

L'AS se chargera d'ajouter ces nouvelles pratiques à la liste des sports semi-chers dans la charte et le règlement intérieur. Nous précisons par ailleurs que les sports déjà proposés par la section arts martiaux de l'AS ne sont pas concernés et restent des sports non semi-chers.

Décision votée à l'unanimité

- **Remboursement du déplacement du club Surf**

Demande :

Le président du club surf demande le remboursement des déplacements du week-end du 22 Septembre, malgré le dépassement du délai de 5 jours exigé. En effet, en ce début d'année, il a été difficile de trouver des voitures et le délai pour les inscrire à l'AS était trop court.

Discussion et décision :

Le CA prend en considération les difficultés qui ont empêché les membres du club surf d'enregistrer leurs voitures, mais pense qu'avec une meilleure anticipation, la demande de remboursement aurait pu être effectuée dans les temps. Habituellement, l'AS rembourse les déplacements à hauteur de la moitié du prix total. Les délais n'ayant pas été respectés, nous ne pouvons accorder la totalité de cette somme. Après discussion, 2/3 de ce montant usuel seront remboursés, soit 1/3 du montant total.

Décision votée à 5 voix pour et 1 contre

- **Demande de budget pour le club Surf**

Demande :

Le président du club surf souhaite une extension du budget de sa section à hauteur de 600€ pour le weekend du 6-7 Octobre. En effet, pour un weekend à 22-24 participants, il a besoin d'environ 1600€ de remboursement. Or suite au remboursement du dernier weekend (22-23 Septembre), il ne restera plus que 1000€ sur le budget du club.

Discussion et décision :

L'objectif de l'AS étant de permettre à un maximum d'élèves de participer aux activités qu'elle propose, elle accorde les 600€ demandés au club surf. Cependant, cette somme ne doit pas payer de simples sorties entre amis, et est donc réservée aux étudiants réellement désireux de progresser dans la discipline choisie. Pour cette raison, les modalités de participation aux sorties pour la prochaine saison seront à redéfinir.

Décision votée à l'unanimité

- **Point sur la FFSU et détermination du prix des licences FFSU**

Depuis janvier 2018, 2102€ d'arbitrage, déplacements et assurance ont été payés par l'AS en plus du contrat de licence avec la FFSU qui s'élève à 9718€ pour l'année. Le montant total annuel est donc d'environ 12000€.

Pour le nouveau contrat, l'AS prend de nouveau en charge l'arbitrage, les déplacements et l'assurance. En divisant la somme restante par le nombre approximatif d'élèves s'inscrivant à la FFSU, la licence revient cette année encore à 35€ par personne.

- **Demande d'un élève en master spécialisé**

Demande :

Un master spécialisé à l'ISAE-SUPAERO souhaiterait passer la licence d'ULM. Cependant, il faut être engagé pour un minimum de 2 ans à l'institut pour la licence moteur. Dans le cas particulier de l'ULM, l'engagement minimum est de 1 an. L'élève concerné sera en stage à partir du mois d'avril, mais s'engage à l'effectuer à Toulouse, dans l'objectif d'obtenir sa licence d'ULM.

Discussion et décision :

L'étudiant concerné a prouvé son implication à l'AS en venant nous rencontrer pour discuter des modalités avant d'envoyer un mail expliquant ses motivations. Le CA accepte donc de le rembourser à l'issue de sa formation, une fois la licence obtenue. Cette décision est valable sous réserve de validation par le président de la section ULM, Olivier Goux.

Décision votée à 4 voix pour et 2 contre

- **Discussion sur le statut de master spécialisé**

Les masters spécialisés n'étant pas tous présents à l'ISAE-SUPAERO pour la même durée, l'AS laisse aux présidents des différents clubs le soin de sélectionner les masters qui resteront assez longtemps pour suivre les formations jusqu'au bout.

